

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 Septembre 2026
PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : MM. PONCET – MALCAYRAN-LAPERRIERE – MME DEJEAN – M. HOUETTE – MME METRAL – M. PRAS – MMES FOURNIER – MULTIN.

Absents excusés : Mme Sophie DEREYMEZ qui a donné pouvoir à Mme Sandrine FOURNIER – M. Clément CHAPPZ qui a donné pouvoir à Mme Brigitte METRAL – M. Gilbert BERNASCONI.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PRAS

Début de séance : 19 heures 30

Ordre du jour :

- Finances : Budget annexe de l'eau : Décision modificative n° 1
- Renouvellement contrat de prestations : DPO externalisé avec la Sté COVATEAM
- Fixation prix loyer appartement type IV La Grange au 08 septembre 2026
- Soutien aux communes sinistrées suite aux incendies
- Questions diverses

Approbation des procès-verbaux des séances d 06 juillet 2026 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des ajouts ou rectifications sont à apporter à ce document. Le procès-verbal est adopté en l'état.

1. Finances : Budget annexe de l'eau : Décision modificative n° 1 : (Dél n° 35-09-26) :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les virements de crédits suivants, proposés :

- | | |
|---|------------|
| - Dépenses : Compte 6063 (fournitures) : | - 200.00 € |
| - Dépenses : Compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) : | + 200.00 € |

2. Renouvellement contrat de prestations : DPO externalisé avec la Sté COVATEAM : (Dél n° 36-09-26) :

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation européenne sur les données personnelles le « RGPD » du 27 avril 2016 entrée en vigueur le 25 mai 2018 oblige à désigner un délégué à la protection des données désigné « DPD ».

Les missions du délégué à la protection des données (Data Protection Officer) sont déterminées ainsi :

- informer et conseiller le responsable de traitement de la collectivité ou le sous-traitant, ainsi que les agents
- diffuser une culture informatique et libertés au sein de la collectivité
- contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données, via la réalisation d'audits en particulier
- conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et en vérifier l'exécution
- et coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci.

La commune de Bassy en lien avec les autres communes de la Communauté de Communes Usse et Rhône a signé un contrat de prestations de DPO externalisé avec la société COVATEAM

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de poursuivre la mission de désignation d'un délégué à la protection des données avec l'entreprise COVATEAM, ce délégué ne pouvant en aucun cas être un élu ou un agent communal. Le montant de l'offre s'élève à 918 € HT/an pour un contrat de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (à l'unanimité)

APPROUVE l'offre de prix de la société COVATEAM pour la mise en place d'un délégué de protection des données externalisé,

AUTORISE le Maire à la signer,

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget 2027.

3. Fixation prix loyer appartement type IV La Grange au 08 septembre 2026 : (Dél n° 37-09-26) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (à l'unanimité) :

FIXE suivant l'indice de référence des loyers (indice en vigueur à ce jour), le montant mensuel du loyer de l'appartement communal type IV La Grange, actuellement occupé par Madame PIERROT Aurore épouse GASRANI, à compter du 08 septembre 2026, au prix de 816.68 € (prorata).

FIXE suivant l'indice de référence des loyers (indice en vigueur à ce jour), le montant mensuel du loyer de l'appartement communal type IV La Grange, actuellement occupé par Madame PIERROT Aurore épouse GASRANI, à compter du 1^{er} octobre 2026, au prix de 819.17 €.

4. Soutien aux communes sinistrées suite aux incendies : (Dél n° 38-09-26) :

Face aux incendies multiples d'une intensité historique qui touchent de nombreux départements durant cette saison estivale 2026, des centaines de communes vivent une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

Suite au communiqué de presse de l'Association des Maires de France et afin de contribuer aux actions de secours et de soutien aux populations sinistrées, le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € au profit de la Protection civile, partenaire de confiance de l'Association des Maires de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (à l'unanimité) :

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Protection Civile,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026.

5. Questions diverses :

- Taxe sur la vacance des logements d'habitation : le Conseil Municipal décide de ne pas instaurer la taxe sur les logements vacants au titre de l'année 2027. Toutefois, afin de lutter contre la vacance des logements d'habitation

et de favoriser leur remise sur le marché, le Conseil Municipal souhaite que les propriétaires des logements concernés soient contactés, afin de les informer de la situation constatée et d'échanger avec eux sur les éventuelles démarches pour les accompagner dans la remise de ces biens sur le marché s'ils le souhaitent.

- **Taxe foncière 2027 – Demande de mise à jour des éléments de confort des logements** : le Conseil Municipal souhaite solliciter la Direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie (DDFIP) afin d'étudier, au titre de la taxe foncière 2027, la mise en œuvre d'un traitement permettant la mise à jour des éléments de confort des logements de catégories 1 à 6 situés sur le territoire de la commune. Cette mise à jour concernerait les logements qui seraient dépourvus d'un ou plusieurs des éléments de confort suivants : le raccordement à l'eau, le raccordement à l'électricité, la présence, a minima, d'un WC, la présence d'un lavabo, la présence d'une douche ou d'une baignoire par salle d'eau ou salle de bain, la présence d'un dispositif de chauffage ou de climatisation.

Le Conseil Municipal demande à la DDFIP de réaliser une simulation de l'impact de cette actualisation sur les bases d'imposition et sur le produit de taxe foncière de la commune.

- **Cimetière** : suite aux fortes chaleurs et à la période de canicule, certains végétaux présents au cimetière ont souffert et devront être remplacés.

- **Voisins vigilants** : le Conseil Municipal s'interroge sur l'opportunité pour la commune d'adhérer à ce dispositif. Afin de disposer de davantage d'informations sur le fonctionnement et d'en évaluer l'intérêt pour la commune, un rendez-vous sera pris avec la référente de la gendarmerie.

- **Sécurisation de la route des Perrules** : une réunion est prévue avec les riverains le 03 octobre prochain. Cette rencontre permettra d'échanger avec les habitants concernés sur les problématiques rencontrées et d'étudier les éventuelles mesures pouvant être mises en place pour améliorer la sécurité sur cette voie.

- **Urbanisme** : Dans le cadre du recensement des projets demandé par la Communauté de communes, en vue de l'étude relative à l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la commune dispose actuellement de deux projets (les OAP n° 12 et n° 13).

Le Conseil Municipal est informé que la révision allégée du PLUi de Seyssel concerne l'OAP 13 des Perrules.

Concernant le projet d'aménagement de l'OAP n° 13, situé sur le terrain communal route des Perrules. Dans le cadre de ce projet, et conformément aux observations formulées par la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), des mesures compensatoires devront être mises en place en parallèle de la réalisation de l'aménagement.

Le Conseil Municipal est informé de trois déclarations d'intention d'aliéner (DIA) pour lesquelles le droit de préemption urbain (DPU) n'a pas été mis en œuvre : terrains section A sous les n° 1970-1972-1974 sis route de Challonges, terrain section B sous le n° 2343 sis route du Château, terrain section B sous le n° 2041 sis route des Perrules.

- **Voirie** : à la suite de la décision de la commission « Voirie », le Conseil Municipal valide le devis de la société SER relatif aux travaux de réfection de la route. Le montant des travaux s'élève à 15 967,20 € HT.

Concernant les travaux de marquage au sol, le Conseil Municipal est informé qu'un complément de devis est actuellement attendu. Le dossier sera réexaminé après réception des éléments complémentaires.

Un devis est en cours d'établissement pour la pose d'une clôture entre la salle des fêtes et les propriétés voisines privées, afin de délimiter et de séparer les espaces.

- **Dragage des Usses** : Le Conseil Municipal est informé du démarrage prochain des travaux de dragage au niveau de la confluence des Usses (1^{ère} quinzaine de septembre).

- **Bilan énergétique des bâtiments communaux** : Un rendez-vous est prévu avec le SYANE afin de réaliser un bilan énergétique des bâtiments communaux. Un compte rendu sera présenté ultérieurement au Conseil Municipal.

Un audit sur l'aménagement des cours des trois écoles de Bassy, Challonges et Usinens sera réalisé avec l'aide du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Une réunion est prévue le mardi 8 septembre 2026 à 14 h 30, à la mairie d'Usinens, afin d'échanger sur ce projet et de définir les premières orientations concernant l'aménagement des cours d'école.

- Le Conseil Municipal est informé de la création de l'association Bassy'Danse, qui propose des cours de danse à la salle des fêtes, les jeudis soirs durant les périodes scolaires.

- Le Conseil Municipal prend connaissance de la résiliation du bail rural de M. Jean-François GAY, concernant la parcelle cadastrée B 2118. La commune devra rechercher un nouvel exploitant agricole afin d'assurer la mise à disposition et l'entretien de cette parcelle.

- Un point est fait sur la rentrée scolaire, sur la canicule, ainsi que sur l'avancement des travaux réalisés par la Communauté de communes (nouveau gymnase et nouvel EHPAD à FRANGY).

- Le Conseil Municipal est informé d'un problème de voisinage au hameau de Veytrens. La situation est évoquée et devra faire l'objet d'un suivi afin de régler ce différend.

- **Environnement** : rappel : la journée de nettoyage est prévue samedi 12 septembre, avec un rendez-vous fixé à 8 h 45 à la salle des fêtes. La prochaine réunion du comité communal « environnement – cadre de vie » est prévue le 28 septembre 2026 à 18 h 00 à la mairie.

- A l'occasion des journées nationales du Biogaz, la SAS Biométh'averne ouvre ses portes Samedi 19 septembre 2026 de 10 h 30 à 14 h 00 à Bassy (entrée libre et ouvert à tous).

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : ~~lundi 05~~ **lundi 05** octobre 2026 à 19 h 30.

SEANCE LEVEE A 21 H 45.

Fait à Bassy, le 15 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,

S. PRAS

Le Maire,

R. PONCET